

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 60/2026**Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Pour : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

Contre : 4

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026*(Mesdames Forest, Zaragoza, messieurs Tinel et Gouasmi)*

L’an deux mille vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par M. FENOY

M. DOMERGUE est représenté par Mme AMSELEM

Mme FOREST est représentée par M. TINEL

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

Mme SALGUES est représentée par M. MARTIN

Mme ZARAGOZA est représentée par M. GOUASMI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : MANDAT SPECIAL CONFIE AU MAIRE, DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION DU FESTIVAL « UN PIANO SOUS LES ARBRES », POUR LES DEPLACEMENTS SUR DES CONGRES / CONVENTIONS OU SALONS PROFESSIONNELS DE PROGRAMMATEURS DE MUSIQUE ET EVENEMENTS CULTURELS INTERESSANT LA PROGRAMMATION ANNUELLE DU FESTIVAL

Rapporteur : monsieur Musemaque

Monsieur Musemaque rappelle à l’assemblée que le festival de piano « *Un piano sous les arbres* » caractérise le dynamisme culturel de la commune en permettant la représentation d’artistes à Lunel Viel. Cette manifestation valorise l’image et le patrimoine de la collectivité. Chaque édition du festival est le fruit de travail durant une année de prospective d’artistes et d’engagements de bénévoles. Les retours sont positifs tant de la population, des spectateurs que des artistes. Pour respecter la qualité du festival acquise lors de ses précédentes éditions, Monsieur Fenoy, maire de la commune de Lunel Viel et directeur du festival « un piano sous les arbres » est amené à se déplacer chaque année sur différents événements culturels et salons professionnels de programmeurs pour définir la programmation du festival. Cela engendre des frais de missions : déplacement, repas et hébergement. Par ailleurs, Monsieur Fenoy peut être amené ponctuellement à inviter au restaurant des personnalités du spectacle.

M. Musemaque rappelle que les frais engagés à ces occasions font l’objet de remboursements.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement.

Il est donc proposé au conseil municipal de rembourser les frais ci-dessus sur la base des frais réellement engagés concernant les déplacements sur les conventions ou congrès musicaux et les salons professionnels de programmeurs de musique permettant la détection d’artistes nécessaire à la programmation du festival.

Il est proposé au Conseil Municipal d’accorder un mandat spécial à M. Fenoy pour la durée du mandat afin de se rendre aux événements suivants :

- Festival OFF, Avignon, France, prochaine édition juillet 2026, et éditions suivantes inscrites dans la durée du mandat,

- Mama (Musique et Convention), Paris, France, prochaine édition du 14 au 16 octobre 2026, et éditions suivantes inscrites dans la durée du mandat,
- Biennales Internationales du Spectacle (BIS de Nantes), Nantes, France, prochaine édition du 19 au 20 janvier 2028 et éditions suivantes inscrites dans la durée du mandat,
- Les autres salons/congrès ou conventions professionnel(le)s pour les programmateurs de musique et évènements culturels intéressant la programmation annuelle du festival « Un piano sous les arbres » situés en France ou en Europe, et concernant les éditions inscrites dans la durée du mandat.

Monsieur Musemaque précise que le remboursement de frais interviendra dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune imputable au compte 6532 « frais de mission ».

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, décide **à la majorité** :

- D'autoriser les déplacements de M. Fenoy dans les salons/congrès ou conventions professionnel(le)s pour les programmateurs de musique et évènements culturels intéressant la programmation annuelle du festival « Un piano sous les arbres » listés ci-dessus dans le cadre d'un mandat spécial ;
- D'accepter les modalités de remboursement aux frais réels ;
- De préciser que les crédits suffisants seront prévus et plafonnés au budget de l'exercice et aux budgets suivants.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

